

COMITE SYNDICAL DU 15 JANVIER 2025

Secrétaire de séance : Yannick LE BLANC

ooOoo

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 17 décembre 2024.

I. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Délégation de signature

- a) Délégation de signature donnée au Président pour la création des tarifs et/ou redevance pour les régies du restaurant et du gîte

II. FONCTION PUBLIQUE

1. Personnels titulaires et contractuels

- a) Demande d'autorisation de mutualisation du personnel

III. DIVERS

ooOoo

I. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Délégation de signature

- a) Délégation de signature donnée au Président pour la création des tarifs et/ou redevance pour les régies du restaurant et du gîte

Dans un souci d'efficacité et de réactivité de la régie du restaurant « Le Mine 904 » ainsi que de la régie du gîte « Une étape à la Mine », et afin d'assurer une meilleure gestion par le Directeur, il convient de confier au Président des régies une délégation de signature pour :

- la création de tous les tarifs et/ou redevances dus par les usagers,
- les recrutements, licenciements et rémunération du personnel.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Président rendra compte au Comité Syndical et au Conseil d'exploitation des régies, des décisions qu'il aura prises en application de cette délégation de pouvoir.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les créations de tarifs et/ou redevances dus par les usagers, ainsi que les recrutements, licenciements et rémunération du personnel, pour chacune des régies et pour la durée du mandat.

II. FONCTION PUBLIQUE

1. Personnels titulaires et contractuels

a) Demande d'autorisation de mutualisation du personnel

Afin améliorer le fonctionnement de la régie du restaurant « Le Mine 904 », il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à mutualiser du personnel rattaché au Syndicat Mixte.

Cela donnera lieu à des remboursements de frais d'emploi selon un tableau précisant le nombre d'heures mutualisées et les personnes concernées, chaque fin de semestre si nécessaire, et au tarif salarial en vigueur pour chaque agent.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à mutualiser du personnel rattaché au Syndicat Mixte,
- d'autoriser le remboursement des frais d'emploi selon un tableau précisant le nombre d'heures mutualisées, les personnes concernées et au tarif salarial en vigueur pour chaque agent.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les Membres de leur concours et lève la séance à 17h18.

LISTE DE PRESENCE

PRESENTS TITULAIRES

AHR Robert	Président
KEUPER Didier	1 ^{er} Vice-président
KIEFFER Constant	2 ^{ème} Vice-président
JACQUES Michel	3 ^{ème} Vice-président
LE BLANC Yannick	4 ^{ème} Vice-président
FUHR Daniel	
BUR Hubert	
TARILLON Lucien	
KLEIN Ralph	
LAUER Jérémy	

SUPPLEANTS

JACQUES Eliane
LUDWIG Yves

ASSISTAIENT EN OUTRE

KUSIOR Pascal

EXCUSES

HEHN Jean-Claude
CASSARO Alexandre
FERRAU Dominique
PIGNON Bernard
FEDERSPIEL Eric
MARTIN Jean-Bernard
MULLER Manuel
FRIEDRICH Marc
VORIOT Monique
WEYLAND Frédéric
IDIZ Jalé